

## **Compte rendu du Conseil Municipal du 29 Juin 2020**

### **Budget Commune :**

Le budget communal de 2020 a été voté pour un total de 989 826,90 € répartis pour 743 756,26 € en fonctionnement et 246 070,64 € en investissement, compte tenu des reports du budget de l'an passé. Il a été approuvé à l'unanimité.

La commune se dote d'une réserve de trésorerie en cas d'imprévus de 27 078,96€ sur le budget de fonctionnement. Les élus regrettent de ne plus pouvoir bénéficier du levier fiscal que permettait la taxe d'habitation dont les recettes restent figées à l'année 2017. La somme attribuée ne tenant pas compte de l'augmentation de la base fiscale, la commune perd ainsi des ressources d'année en année.

En investissement, les travaux choisis permettront de financer l'amélioration du réseau d'eau pluvial, de rénover les deux courts de tennis et de commencer la rénovation de la voirie de la rue des Esplanes.

A l'unanimité le conseil a fixé les taux suivants :

- la taxe sur le foncier bâti est fixée à 8,5 %
- la taxe sur le foncier non bâti est fixée à 56%
- le taux relatif à la contribution foncière des entreprises est fixé à 28%

### **Vote du tarif pour le remboursement des transports scolaires pour l'année 2020.**

Participation à hauteur de 50% du coût de la carte de transports scolaires de la Drôme pour tout élève habitant la commune et âgé de plus de 16 ans lui permettant de se rendre à son établissement scolaire secondaire limité à la Drôme.

Pour en bénéficier, les demandeurs devront présenter au secrétariat de mairie avant le 30 novembre 2020 le titre de transport et une pièce d'identité.

### **Gestes d'attention.**

Le conseil vote à l'unanimité l'autorisation d'attribuer des gestes d'attention à hauteur de 45€ maximum en cas d'événement notable touchant un habitant du village ou un employé communal.

## Répartition de l'enveloppe "Subventions" destinée aux associations pour l'année 2020.

A la suite de la réunion de la commission des associations, la répartition des subventions pour l'année 2020, a été établie selon le tableau ci-dessous. Pour rappel le conseil municipal a prévu 7 500€ au titre des subventions annuelles et 2 500€ au titre des subventions exceptionnelles.

### Répartition validée par le conseil municipal

<b>Associations</b>	<b>Annuelle</b>	<b>Exceptionnelle</b>
Comité des Fêtes	1 000,00 €	
Comité des Fêtes (festivités Mairie)	1 000,00 €	
Les Petites Mains	350,00 €	300,00 €
Evasion Gontardienne	350,00 €	
Foot Jeunes Vence et Berre	350,00 €	
Club de Tennis	350,00 €	
Amicale Laïque	800,00 €	
Amicale des Sapeurs-Pompiers	400,00 €	
ACCA Chasse	200,00 €	
Association Sportive Pétanque Granges Gontardes (ASPGG)	350,00 €	
Autour du Livre	350,00 €	150,00 €
FNACA	200,00 €	
Souvenir Français	200,00 €	
Sauvegarde du Patrimoine	70,00 €	
<b>Total</b>	<b>5 970,00 €</b>	<b>450,00 €</b>

Par ailleurs, il est rappelé que toutes les demandes (prêts de matériels, éventuelle aide logistique pour l'organisation de manifestations...) seront étudiées.

## **Tarif restauration scolaire et périscolaire**

Le tarif unitaire du ticket repas est maintenu au prix de 4€10 pour l'année 2020/2021.

Il comprend le coût de la fourniture du repas pour lequel le prestataire a appliqué une augmentation de 1,0138% auquel il faut ajouter les coûts de gestion d'inscription et le coût de personnel d'encadrement.

Depuis 2013 le tarif proposé pour le service de périscolaire est fixé à 2,00 €/h. Le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter cette prestation pour l'année scolaire 2020/2021.

## **Demande de subvention au Département et à la région pour la régénération des deux courts de tennis**

La commune souhaite répondre à la demande du club de tennis qui souhaite faire évoluer ses adhérents sur des courts rénovés. L'effet du temps a terriblement dégradé ces derniers. Elle sollicite une subvention auprès de la région Rhône Alpes et du Département de la Drôme afin de financer en partie le montant des travaux estimés à 5 208 € HT soit 6 250 €TTC.

## **Travaux de mise en sécurité**

A la suite des travaux de rénovation de la départementale D541 qui traverse le village, la commune aura à sa charge la réalisation des travaux de marquages au sol afin d'assurer la sécurité routière.

Le conseil municipal demande au conseil départemental de pouvoir bénéficier d'une subvention au titre de la répartition du montant des amendes de police pour l'année 2020 pour les travaux de signalisation routière et d'équipements améliorant la sécurité des usagers.